**AVENANT AU CONTRAT A DUREE (IN)DETERMINEE**

**EN DATE DU …..**

Entre les soussignés

Monsieur le Maire/Président ………………………….., M. ………………………………………..,

et

M ……………………., né le ………………..,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2023-312 du 26 avril 2023 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Considérant l’augmentation à compter du 1er mai 2023 du minimum de traitement indiciaire applicable dans la fonction publique,

Vu le contrat à durée (in)déterminée en date du …………………….. fixant un indice de rémunération inférieur au nouvel indice plancher applicable au 01/05/2023,

***Il a été convenu ce qui suit :***

**L’ARTICLE 3 : REMUNERATION est modifié comme suit à compter du 01/05/2023**

Pour l'exécution du présent contrat, le cocontractant percevra le traitement correspondant à **l’indice brut 397, indice majoré 361** dans la proportion de …./35ème, auquel s’ajoute le cas échéant le supplément familial de traitement.

**Les autres termes du contrat restent inchangés.**

**ARTICLE 8** : **CONTENTIEUX**

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 9** : Le Président charge ses services de l’exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l’intéressée, transmis au Représentant de l’Etat, et dont ampliation sera remise :

- au Comptable de la collectivité,

- au Président du Centre de Gestion du Doubs.

Fait à …………………………, Le …..

L’agent contractuel Le Maire/ Président,